

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE**  
**MRC DE PORTNEUF**

**PROCÈS-VERBAL** d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **13 août 2024** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères : Pascale Bonin  
Diane Blouin  
Conseillers : Jacquelin Goyette  
Jérémy Martin  
Alain Lavoie  
Gilbert Dumas

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-trésorier

**1.1 Mot de bienvenue de la mairesse**

Madame la mairesse ouvre la séance et invite à un moment de réflexion.

**2024-08-132**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec une modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2024-08-133**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 tel que déposé.

Adoptée

**2024-08-134**

**1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2024**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

Adoptée

**1.5 Rapport de la mairesse, des services et des comités**

2024-08-135

**1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2024**

**ATTENDU QUE** la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juillet 2024.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 270,600.09\$

Adoptée

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution **2024-08-135** au montant de 270,600.09\$

\_\_\_\_\_  
Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

2024-08-136

**1.7 Autorisation à payer une facture à Techni-PC pour la protection du serveur FortiGate**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 245054 au montant de 1279,99 \$ à Techni-PC pour la protection du serveur FortiGate pour une période d'un an.  
*Provenance des fonds : 02 13000 414*

Adoptée

2024-08-137

**1.8 Autorisation à payer une facture à FQM assurances pour le renouvellement du contrat d'assurance de dommages**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE PAYER** la facture # 15377 au montant de 27,872.39 \$ à FQM assurances pour le renouvellement du contrat d'assurances, taxes sur assurances incluses.

Adoptée

## 1.9 Période de questions

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-08-138

**2.1 Autorisation de paiement à Marc Chantal entrepreneur électricien inc.** Pour le raccordement de la caserne de pompiers à la génératrice

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE PAYER** la facture 9784 à Marc Chantal entrepreneur électricien inc. au montant de \$9,110.77 plus les taxes applicables pour le raccordement de la caserne de pompiers à la génératrice

Adoptée

2024-08-139

**2.2 Autorisation de paiement à la Municipalité de Lac-aux-Sables** pour le service d'incendie SISEM

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 240300 au montant de 18,648.69\$ pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2024, aucunes taxes applicables  
*Provenance des fonds : 02 22000 442*

Adoptée

## 3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-08-140

**3.1 Autorisation de paiement à Les entreprises Tréma Inc** pour le balayage de rue

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 68761 au montant de 5,790.25\$ plus les taxes applicables pour le balayage de rue  
*Provenance des fonds : 02-32000-521*

Adoptée

2024-08-141

**3.2 Autorisation de paiement à MGEF Inc** pour le remplacement de 2 bornes fontaines

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 9487 au montant de 23,932.19\$ plus les taxes applicables pour le remplacement de 2 bornes fontaines  
*Provenance des fonds : 02-32000-521*

Adoptée

2024-08-142

**3.3 Autorisation de paiement à CGR Procédé pour réparation du débitmètre, remplacement de l'affichage et réparation d'une fuite de chlore**

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 833.0 au montant de 2,829.54\$ plus les taxes applicables pour les réparations à l'usine de chloration  
*Provenance des fonds : 02-41200-521*

Adoptée

**3.4 Avis de motion du règlement # 543-24 décrétant une dépense de 715 000 \$ dont un emprunt de 715 000 \$ pour le remplacement des conduites d'eau potable sur la rue Des Loisirs**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par le conseiller \_\_\_qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 543-24 décrétant une dépense de 715 000 \$ dont un emprunt de 715 000 pour le remplacement des conduites d'eau potable sur la rue Des Loisirs sera adopté.

2024-08-143

**3.5 Dépôt et présentation du projet de règlement # 543-24 décrétant une dépense de 715 000 \$ dont un emprunt de 715 000 pour le remplacement des conduites d'eau potable sur la rue Des Loisirs**

**ATTENDU QUE** ce projet requiert une dépense de l'ordre de 715 000 \$;

**ATTENDU QUE** les dépenses prévues au règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus, l'approbation des personnes habiles à voter (PHV) est exemptée;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a présenté au Ministère des Transports une programmation de travaux en voirie locale assignant une portion de la *taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ)* soit 590 950 \$ à cette dépense et que cette programmation a été autorisée;

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le projet de règlement d'emprunt # 543-24 pour le remplacement de la conduite d'eau de la rue des Loisirs

Adoptée

#### 4. URBANISME

2024-08-144

##### 4.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 530, avenue des Sables Est, (lot # 5 222 804).

**ATTENDU QUE** Madame Toula Kourgiantakis et Monsieur François Levesque, propriétaires d'un immeuble situé au 530, avenue des Sables Est ont déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement à 2 mètres de la ligne latérale gauche d'un bâtiment principal implanté à 1.1 m de la ligne latérale droite, pour un total de 3.1 mètres contrevenant à la sous-section 6.2.3 du *Règlement de zonage* # 435-14 qui stipule que la somme des deux marges latérales doit être au minimum de 9 mètres en zone de villégiature Rv-11.

**ATTENDU QU'**un agrandissement est possible du côté du lac;

**ATTENDU QU'**un agrandissement peut se réaliser en respectant la marge de recul gauche existante;

**ATTENDU QUE** la propriété est déjà dérogatoire quant à son implantation;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** la recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE REFUSER** la demande de dérogation telle que présentée.

Adopté

2024-08-145

##### 4.2 Demande de procédures auprès de la cour supérieure pour la démolition de la maison situé au 425 De l'Église ouest

**ATTENDU QUE** selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 231, lorsqu'une maison a perdu la moitié de sa valeur par incendie, la Cour supérieure peut sur la demande de la municipalité, d'ordonner l'exécution des travaux requis pour assurer la sécurité des personnes

**ATTENDU QU'IL** y a eu incendie majeure à la propriété

**ATTENDU QUE** la propriétaire demeure introuvable même après la recherche d'un détective privé

**ATTENDU QU'IL** n'y a aucun moyen d'avoir une entente avec la propriétaire pour faire exécuter les travaux de démolition

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE MANDATER** un avocat pour entreprendre les procédures en cours supérieur pour la démolition de la maison situé au 425 De l'Église ouest

Adopté

## 5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2024-08-146

### 5.1 Autorisation de paiement à Nummax comme dépôt de garantie pour l'achat et l'installation d'un tableau électronique

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APROUVER** le paiement de la facture 15140 au montant de 7,368.80\$ plus les taxes applicables comme dépôt pour l'achat et l'installation d'un tableau électronique

*Provenance des fonds : 23-07000-721*

Adoptée

## 6. CORRESPONDANCE

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par \_\_\_\_\_ de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à \_\_\_\_\_ heures

---

Danielle Ouellet,  
Mairesse

---

Michel Pelletier, Directeur général et  
greffier-trésorier